

## COMMENT SE FORMER TOUT AU LONG DE SA CARRIÈRE ?

Une fois que vous avez obtenu la certification, vous pouvez compléter votre parcours formation avec les Modules d'initiative nationale (MIN) ouverts prioritairement aux personnes ayant obtenu la certification CAPPEI (100 h).

L'Enseignement catholique propose des MIN, regroupés sous 3 axes :

### AXE 1

Rendre accessibles les apprentissages

### AXE 2

Collaborer avec divers partenaires

### AXE 3

Accompagner la mobilité de l'enseignant spécialisé et développer son expertise.

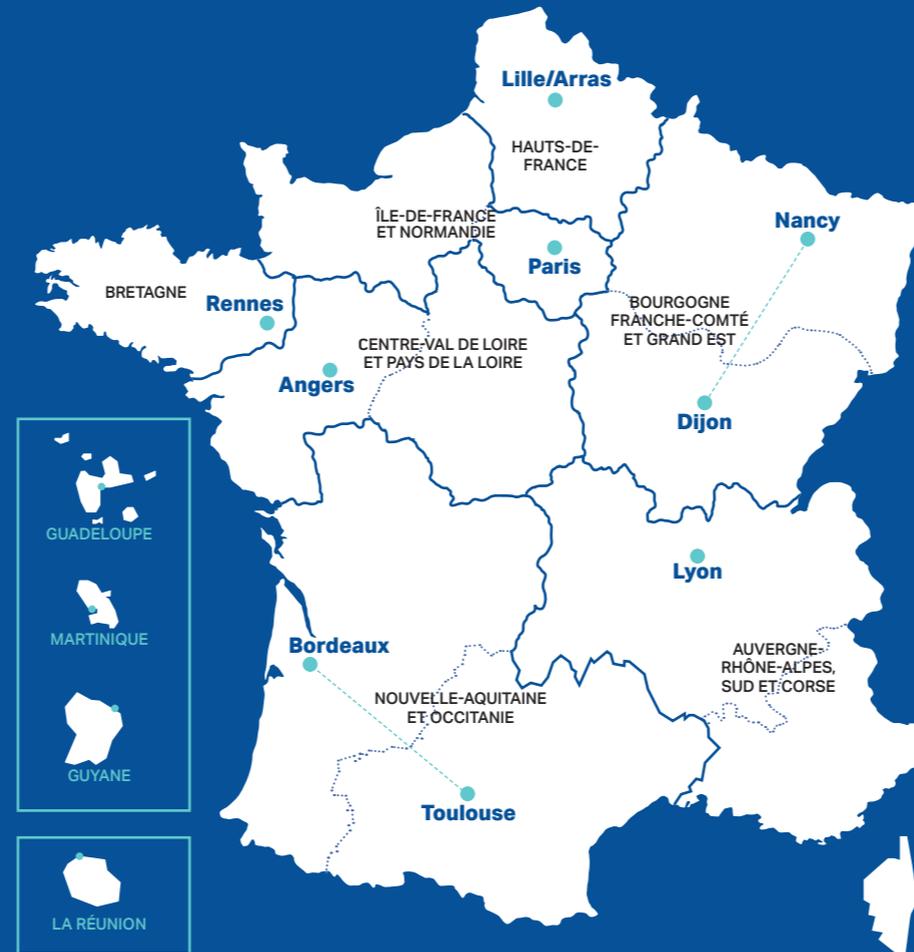
## Où se former avec les Modules d'initiative nationale ?

➡ contact : [cappei@formiris.org](mailto:cappei@formiris.org)

## Où se former pour le CAPPEI ?

La formation CAPPEI est proposée dans 7 centres de formation régionaux ou inter-régionaux (Isfec Bretagne, Ifucome à Angers, IFP des Hauts-de-France, Institut Notre-Dame à Lyon, Facef à Paris, Isfec de Nancy ou Isfec de Dijon, Isfec Midi-Pyrénées ou Isfec François d'Assise).

Les modules d'approfondissement se déroulent dans 5 centres de formation (Lille/Arras, Paris, Angers, Toulouse, Lyon). Pour les DROM, la formation se déroule à Paris.



## Comment s'inscrire au CAPPEI ?

- ➔ Contacter le responsable Éducation Inclusive de votre direction diocésaine pour un entretien afin d'évaluer votre projet.
- ➔ Postuler lors du mouvement des maîtres à un poste spécialisé support de formation (RA, Uliis, Segpa...).
- ➔ Après l'accord de votre chef d'établissement actuel, déposer votre demande d'entrée en formation sur la plateforme Formiris.

Contact inscription : [cappei@formiris.org](mailto:cappei@formiris.org)



# Je deviens enseignant spécialisé dans l'Enseignement catholique

1<sup>ER</sup> ET 2<sup>D</sup> DEGRÉS



## Se former pour construire une école pour tous

Rejoignez notre communauté d'enseignants spécialisés passionnés qui œuvrent chaque jour pour une société toujours plus inclusive.

Voici les possibilités qui s'offrent à vous :

- Se professionnaliser aux pratiques de l'éducation inclusive ;
- Se former pour aller vers la certification CAPPEI ;
- Bénéficier d'un accompagnement pour préparer la certification par la VAEP ;
- Compléter sa formation avec les Modules d'initiative nationale.

## COMMENT DÉVELOPPER OU RENFORCER SES COMPÉTENCES AU SERVICE DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE ?

L'Enseignement catholique vous propose une formation pour vous aider au discernement avec le parcours « Se professionnaliser aux pratiques de l'éducation inclusive ».

### Objectifs :

- Former les enseignants aux compétences nécessaires à l'accueil de tous.
- Créer un vivier potentiel d'enseignants spécialisés.

### Sont concernés :

- Tous les enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés.

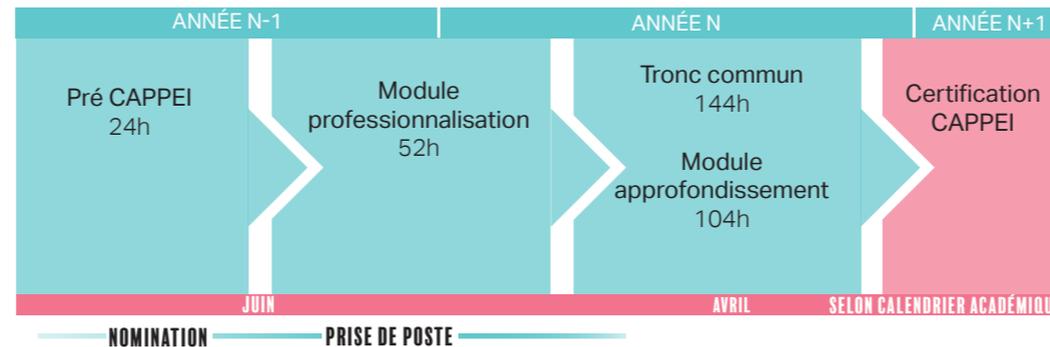
*La formation est enrichissante et stimulante. J'ai appris à adapter mon enseignement aux besoins de tous les élèves et découvert des approches pour favoriser leurs réussites. J'ai trouvé dans cette formation les raisons pour lesquelles j'ai choisi l'Enseignement catholique.*

Émilie E., enseignante

## PAR LA FORMATION

### COMMENT SE FORMER ET OBTENIR LA CERTIFICATION CAPPEI ?

#### LA FORMATION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE POUR OBTENIR LA CERTIFICATION CAPPEI\*



\*Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

#### UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE VOTRE FORMATION

- une aide au positionnement en lien avec les référentiels Métiers.
- une aide pour mettre en lien les ressources et outils de la formation et l'activité professionnelle.
- une aide pour se préparer à la certification.
- une aide pour accompagner le développement de la pratique réflexive.

#### UN ACCOMPAGNEMENT JUSQU'À LA CERTIFICATION

Si certains candidats n'ont pas validé l'ensemble des épreuves, une formation les accompagne pour retravailler la ou les partie(s) de l'épreuve à représenter. Le BO stipule que les notes au-dessus de 10/20 sont conservées trois ans. C'est le seul certificat à le prévoir, autant en profiter !

*Cette formation permet un échange des pratiques et une solidarité vers la certification que j'ai rarement rencontrée dans mon parcours professionnel.*

Mathilde N., enseignante

## PAR LA VAEP

### COMMENT SE CERTIFIER PAR LA VAEP ?

**Vous avez une expérience de trois ans en poste spécialisé...**

L'Enseignement catholique vous propose un accompagnement à la Validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP). Cette VAEP s'adresse à un public ayant au moins trois ans d'ancienneté accumulée dans un poste spécialisé.

Elle vise à mettre en lumière les compétences acquises lors des expériences professionnelles.

Vous serez accompagné pour relire et explorer votre parcours professionnel en le reliant au référentiel de l'enseignant spécialisé pour vous aider à identifier les points marquants et questionner vos difficultés et vos réussites.

*Cet accompagnement permet de transformer l'expérience pratique en reconnaissance de compétences acquises sur le terrain.*

Olivier S., enseignant



MODALITÉS DE CERTIFICATION